

pieuses et par les communes elles-mêmes dans le cours des âges ont le caractère de dons librement consentis, et que, dès lors, les municipalités ne peuvent pas en réclamer la possession. »

Cependant les protestants exaltés et les anticléricaux coalisés avaient juré de triompher au moins sur un point. Ils soulèverent des protestations, organisèrent des pétitions en faveur des Indiens que l'Église catholique attirait, disaient-ils, dans ses pièges. Pour comprendre le cas, il faut se rappeler que les diverses tribus indiennes ont, par contrat avec le gouvernement fédéral, reçu des sommes d'argent, en compensation des territoires dont ils ont été dépossédés par les invasions successives de la race blanche. L'État détient ce trésor pour défendre le pauvre Indien contre la rapacité des spéculateurs, et lui en verse régulièrement l'intérêt pour des objets d'utilité publique, au choix de l'indigène lui-même. Les tribus catholiques en emploient une partie pour aider les missions catholiques indiennes et surtout pour maintenir les écoles où les bonnes Sœurs et les Pères missionnaires transmettent à leurs enfants les enseignements de la foi chrétienne. Les politiciens virent là une attaque effroyable contre la Constitution des États-Unis. Celle-ci, disent-ils, ignore la religion catholique, pose comme principe fondamental que l'État est séparé de l'Église et que, dès lors, il ne peut entrer en accord avec aucune institution religieuse, qu'elle soit catholique, juive ou protestante.

L'attaque était habile, parce qu'elle se couvrait d'un manteau d'impartialité et revêtait les apparences d'un zèle patriotique pour la conservation des institutions républicaines. Mais, une troisième fois, M. Roosevelt soumit la question à la cour suprême. « Celle-ci, le mois dernier, déclarait dans sa décision que la Constitution des États-Unis est basée sur la justice et que l'argent en dépôt dans les caisses de l'État appartenant de droit aux Indiens, ces derniers sont libres de le faire distribuer par le gouvernement comme bon leur semble. »

(Semaine religieuse de Paris.)

Les trois secrets de Bernadette

— o —

Nous avons rappelé — disait dernièrement la *Voix de Notre-Dame de Chartres* — que Bernadette, la voyante de Lourdes,